



Académie de Grenoble



32 avenue de l'Europe – 38100 Grenoble

s3-grenoble@snepsfu.net

www.snepgrenoble.fr

cpepsgrenoble@gmail.com

Déclaration liminaire FPMA EPS 2018

Vendredi 22 juin 2018

Attachés à un travail de qualité réalisé en toute transparence, nous remercions les personnels de la DIPER E pour leur disponibilité et leur efficacité.

Ce mouvement 2018 se déroule à une période clef pour les services publics, dont celui d'éducation. Le gouvernement fait le choix de réduire le nombre de fonctionnaires (se traduisant en EPS par une baisse du nombre de postes aux concours de recrutement). Il compense par un recours massif aux personnels contractuels. Les conséquences sont directement observables cette année, avec un calibrage défavorable (= un nombre de personnels titulaires entrants dans l'académie suite aux mutations inter-académiques largement insuffisant par rapport au nombre de postes vacants offerts au mouvement intra-académique).

Ainsi, pour la rentrée 2018, nous comptabilisons en EPS :

8 postes qui resteront vacants à l'issue du mouvement : 6 en Isère, 2 en Ardèche.

Cette situation donne le sentiment d'un mouvement inachevé, avec des secteurs paupérisés.

D'autre part, en réponse au manque d'enseignants, vous faites le choix de réduire le nombre de chaires sur certaines zones de remplacement :

vous fermez 9 postes de TZR : 5 en Isère, 2 en Drôme, 1 en Ardèche, 1 en Savoie.

Le vivier d'enseignants remplaçants disponibles pour assurer les fonctions de suppléance est insuffisant. Quelle en sera la conséquence : des classes sans enseignant d'EPS dans certains secteurs géographiques ?

Ces choix dans la politique d'emploi de la fonction publique, doublés d'une augmentation globale des effectifs par classe, auront un impact négatif sur la qualité de notre système éducatif et du service public rendu aux usagers.

Concernant les postes ouverts au mouvement cette année :

Au niveau des supports stagiaires, nous observons favorablement le travail fait par les services et corps d'inspection pour les implanter au maximum sur des BMP, congés formation, supports vacants à l'année. Les modifications apportées depuis début mars recoupent les propositions que nous aurions formulées par notre activité de terrain. Le nombre de supports bloqués au final répond cette année à une absence d'autres solutions avant la FPMA.

Nous avons formulé des demandes pour voir injecter dans le mouvement des supports vacants identifiés (départs à la retraite au 1/11/2018 plutôt que 31/10/2018, postes cachés). Nous saluons votre décision du 19 juin de réinjecter 2 postes. Nous aurions espéré davantage d'arbitrages favorables à nos demandes, notamment par la création d'un poste au lycée du Dauphiné de Romans, où le nombre d'heures postes l'aurait largement justifié.

Pour éviter de bloquer des postes au cours du mouvement en cas de non validation de stagiaires (par changement de corps), tenir les commissions de titularisation en amont serait positif.

Dans le cadre de notre vérification de ce mouvement, nous regrettons de ne pas avoir été dépositaires du document de synthèse des avis sur les SPEA. Ce document de synthèse permet de lever des interprétations et incompréhensions sur le terrain.

Concernant les SPEA, les fiches descriptives des postes vacants publiés sur SIAM n'ont pas toutes été mises en ligne sur le site du rectorat (seuls les supports en EREA en font fait l'objet). D'autre part, le groupe de travail annoncé sur cette question n'a pas eu lieu cette année : quand sera-t-il programmé ? L'enjeu de construction, puis de validation d'une politique académique sportive explicite, comme ce fût le cas en 2011 avec sa validation en CTA, reste d'actualité.

Aujourd'hui encore, le sentiment de déclassement du métier se généralise : l'absence de revalorisation (promise avec le PPCR dans le contexte de négociation), le gel du point d'indice de nouveau exprimé par le gouvernement, l'insuffisante compensation de l'augmentation de la CSG, et un droit à mobilité réduit, des conditions de travail parfois difficiles... renforcent cette lecture. De plus en plus de stress et de mal être dans l'exercice de nos missions est exprimé par nos collègues. Des situations de souffrance au travail et/ou de conflits dans les établissements sont encore cette année reconnues par l'administration (par l'octroi de bonifications SMS ou DRH).. Nous souhaiterions que de réelles mesures préventives soient mises en place : les personnels en ont réellement besoin. Nous sollicitons une étude du CHS CT sur cette question.

Nous formulons une fois de plus la demande de tenue d'un GT d'affectation des TZR et des stagiaires.

Pour finir, nous regrettons que les résultats de congés formation (obtention ou non) aient été communiqués aussi tardivement aux enseignants demandeurs. Cette réponse conditionne une organisation familiale et professionnelle pour l'année suivante, qui mérite d'être anticipée.

Nous vous remercions pour votre attention.

Les commissaires paritaires du SNEP FSU Grenoble, le 22/06/2018